

PROGRAMME DE FORMATION A2 REMC

ARRETE :

Arrêté du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

OBJECTIFS :

La formation pratique porte sur la conduite d'une moto et sur la sensibilisation aux différents risques de la route en suivant le programme de formation REMC de la catégorie A2 et la matrice GDE.

- Une acquisition, progressive et étalée dans le temps, des compétences indispensables à la conduite sûre et responsable d'un véhicule de la catégorie B dans des situations de circulation les plus variées possibles.

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Etre âgé de 17 ans minimum (sans limite d'âge) pour déposer le document Cerfa 02 en enregistrement sur le site A.N.T.S. afin de commencer la formation.
- Être titulaire de L'ASSR 2 ou de l'ASR pour les personnes âgées de moins de 21 ans.
- Être âgé de 17 ans minimum (sans limite d'âge) pour passer l'E.T.G (Épreuve Théorique Générale du code de la route).
- Etre âgé de 18 ans minimum pour passer les épreuves pratiques de la conduite de la catégorie B.

LES INTERVENANTS :

- Etablissement de formation disposant d'un agrément en cours de validité.
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A2, en cours de validité. Enseignant: Mr Rodriguez
- Responsable pédagogique: **AKKOUCHÉ Sophia**, gérant de l'établissement **MASTER CLASS**.

DUREE DE LA FORMATION :

- Première partie : Formation initiale de type théorique (code).
- Deuxième partie : Formation initiale de type pratique avec une partie 8h hors circulation et 12h circulation.

MODALITEE ET DELAI D'ACCES

L'inscription se fera par mail/téléphone auprès de **Sophia AKKOUCHÉ** qui valide la faisabilité de la formation après un entretien et évaluation de positionnement. Un programme, un devis et la date de formation choisie seront envoyées par mail.(Si vous n'avez pas de mail les documents seront remis en mains propre). L'inscription sera prise en compte à la signature du devis au plus tard 15jrs avant le début de la formation

DELAI D'ACCES

Il sera 15 jours minimum entre votre inscription et votre entrée en formation. L'inscription sera prise en compte à la signature du devis au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

PROGRAMME :

- Une formation théorique de préparation à l'épreuve théorique Moto (ETM) par des cours de code.
- Séquence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation
- Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager route avec les autres usagers.
- Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Voir programme détaillé en page 3.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- **Moyens pédagogie :**
 - Méthodes et techniques adaptées aux adultes.
 - Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de progression, livret d'apprentissage, livre de code...).
- **Moyens techniques partie théorique :**
 - Salle chauffée avec tables et chaises.
 - Des supports pour prendre des notes.
 - DVD reprenant les thèmes du code avec explications et schémas supplémentaires par un enseignant à la demande de l'élève.
 - Documentation professionnelle.
- **Moyens techniques partie pratique :**

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut être effectuée que sur des véhicules appartenant à l'auto-école ou au centre de formation.

- Moto équipée d'assaut (en boîte manuelle) assurés, entretenus et mis à disposition.

EFFECTIFS EN CONDUITE :

4 élèves par leçon maximum (dont un emmené par l'enseignant)

HORAIRES ET JOURS :

A fixer avec l'établissement de formation.

LIEU DE LA FORMATION :

Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement. Un autre lieu de début et de fin peut être défini après accord avec l'établissement de formation. La piste moto se situe au 64 route de Versailles à Louveciennes, à environ 35 minutes de l'auto-école.

DIPLOME VISE :

Catégorie A2 du permis de conduire.

EXAMEN ·

- L'épreuve théorique générale (E.T.M).
- L'épreuve pratique de conduite.

Une évaluation de départ est obligatoire (Arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière).

ACCESSIBILITEES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes concernées, une étude de faisabilités sera faite pour adapter les locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap annoncée. Merci de le signaler le plus en amont possible. Nous étudierons les solutions possibles en terme d'adaptation de nos formations en concertations croisées avec l'AGEFIPH et l'AUTO-ECOLE CER EGLISE COLOMBES.

Séquence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite dans ou nul.

- a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- b. Entre, s'installer au poste de conduite et en sortir
- c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- d. Démarrer et s'arrêter
- e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- f. Utiliser la boîte de vitesses
- g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- h. Regarder autour de soi et avertir
- i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
- J. Evaluation à chaud et évaluation sommative

Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

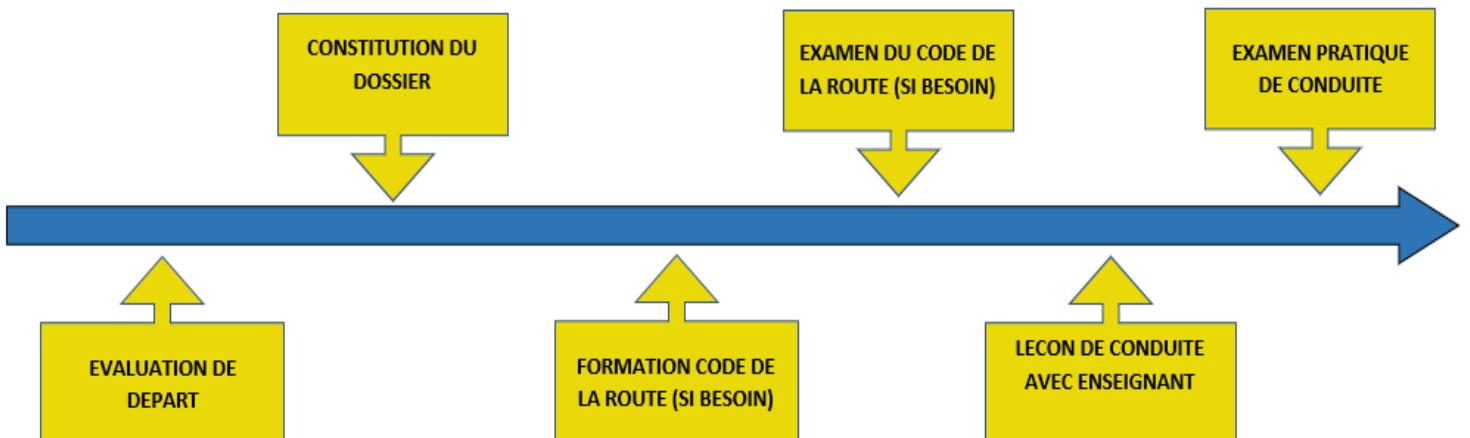
- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
 - b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
 - c. Adapter l'allure aux situations
 - d. Tourner à droite et à gauche en agglomération
 - e. Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
 - f. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
 - g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau
- F, Evaluation à chaud et évaluation sommative

Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a. Evaluer et maintenir les distances de sécurité
 - b. Croiser, dépasser, être dépassé
 - c. Passer des virages et conduire en déclivité
 - d. Connaitre les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
 - e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
 - f. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
 - g. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- F, Evaluation à chaud et évaluation sommative

Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome
 - b. Préparer et effectuer un voyage de longue distance en autonomie
 - c. Connaître les principaux facteurs de risques au volant et les recommandations à appliquer
 - d. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
 - e. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
 - f. Pratiquer l'écoconduite
- E, Evaluation à chaud et évaluation sommative



NOS TARIFS 2024

**L'évaluation de départ n'est pas comprise
dans les forfaits prévoir 40€ en supplément**

<u>PRESTATION PERMIS</u>	
Forfait A2 30h code conduite	1050€
Forfait A2 code conduite 20h	750€

TAUX DE RÉUSSITE DE SEPTEMBRE 2023 À AOÛT 2024 : 65%

Sur cette période nous avons présenté 161 candidats uniquement en permis A2 manuel

Contact

Mail: aemasterclass@gmail.com ou tel: 09.75.23.31.58

PROGRAMME DE FORMATION B REMC

ARRETE :

Arrêté du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

OBJECTIFS :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route en suivant le programme de formation REMC de la catégorie B et la matrice GDE.

- Une acquisition, progressive et étalée dans le temps, des compétences indispensables à la conduite sûre et responsable d'un véhicule de la catégorie B dans des situations de circulation les plus variées possibles.

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Etre âgé de 17 ans minimum (sans limite d'âge) pour déposer le document Cerfa 02 en enregistrement sur le site A.N.T.S. afin de commencer la formation.
- Être titulaire de L'ASSR 2 ou de l'ASR pour les personnes âgées de moins de 21 ans.
- Être âgé de 17 ans minimum (sans limite d'âge) pour passer l'E.T.G (Épreuve Théorique Générale du code de la route).
- Etre âgé de 18 ans minimum pour passer les épreuves pratiques de la conduite de la catégorie B.

LES INTERVENANTS :

- Etablissement de formation disposant d'un agrément en cours de validité.
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B, en cours de validité.
- Responsable pédagogique: **AKKOUCH SOPHIA**, gérant de l'établissement **MASTER CLASS**

DUREE DE LA FORMATION :

- Première partie : Formation initiale de type théorique (code).
- Deuxième partie : Formation initiale de type pratique avec une partie théorique qui durera 20H minimum en boîte manuelle

MODALITEES ET DELAI D'ACCES

L'inscription se fera par mail/téléphone auprès de Sophia AKKOUCH qui valide la faisabilité de la formation après un entretien et évaluation de positionnement. Un programme, un devis et la date de formation choisie seront envoyées par mail.(Si vous n'avez pas de mail les documents seront remis en mains propre). L'inscription sera prise en compte à la signature du devis au plus tard 15jrs avant le début de la formation

DELAI D'ACCES

Il sera de 15 jours minimum entre votre inscription et votre entrée en formation. L'inscription sera prise en compte à la signature du devis au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

PROGRAMME :

- Une formation théorique de préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code ou stage code.
- Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Voir programme détaillé en page 3.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- **Moyens pédagogie :**
 - Méthodes et techniques adaptées aux adultes.
 - Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de progression, livret d'apprentissage, livre de code...).
- **Moyens techniques partie théorique :**
 - Salle chauffée avec tables et chaises.
 - Des supports pour prendre des notes.
 - DVD reprenant les thèmes du code avec explications et schémas supplémentaires par un enseignant à la demande de l'élève.
 - Documentation professionnelle.
- **Moyens techniques partie pratique :**

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut être effectuée que sur des véhicules appartenant à l'auto-école ou au centre de formation.

 - Véhicules à double commande de la catégorie B (en boîte manuelle et en boîte automatique) assurés, entretenus et mis à disposition.

EFFECTIFS EN CONDUITE :

1 élève par véhicule avec la possibilité d'être en binôme lors de la préparation au permis.

HORAIRES ET JOURS :

A fixer avec l'établissement de formation.

LIEU DE LA FORMATION :

Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement. Un autre lieu de début et de fin peut être défini après accord avec l'établissement de formation.

DIPLOME VISE :

Catégorie B du permis de conduire.

EXAMEN :

- L'épreuve théorique générale (E.T.G).
- L'épreuve pratique de conduite.

Une évaluation de départ est obligatoire (Arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière).

ACCESSIBILITEES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes concernées, une étude de faisabilités sera faite pour adapter les locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap annoncée. Merci de le signaler le plus en amont possible. Nous étudierons les solutions possibles en terme d'adaptation de nos formations en concertations croisées avec l'AGEFIPH et l'AUTO-ECOLE CER EGLISE COLOMBES.

Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- b. Entre, s'installer au poste de conduite et en sortir
- c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- d. Démarrer et s'arrêter
- e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- f. Utiliser la boîte de vitesses
- g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- h. Regarder autour de soi et avertir
- i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
- J. Evaluation à chaud et évaluation sommative

Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

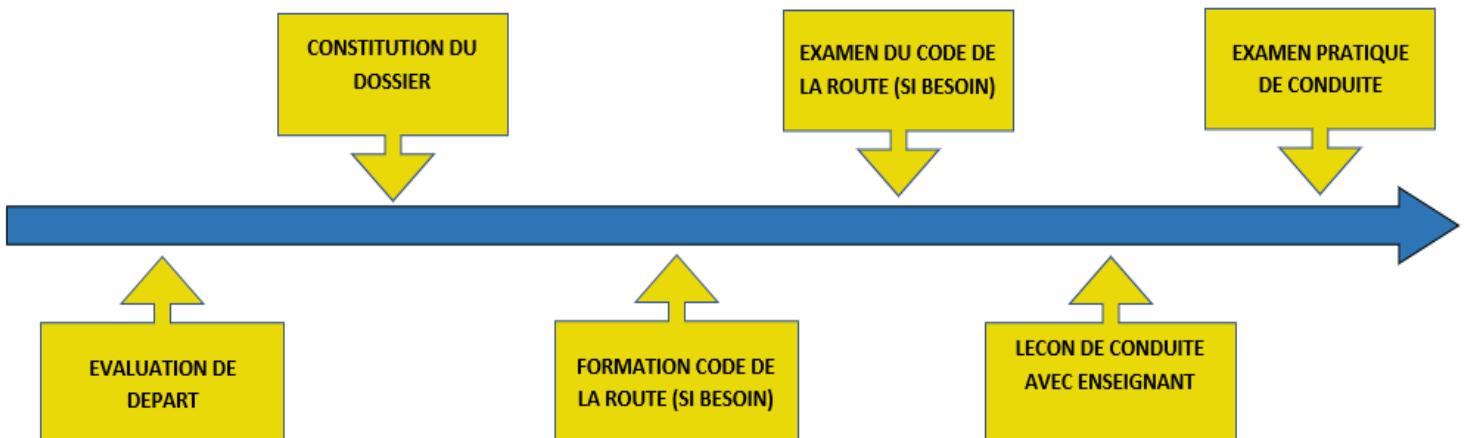
- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
 - b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
 - c. Adapter l'allure aux situations
 - d. Tourner à droite et à gauche en agglomération
 - e. Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
 - f. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
 - g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau
- F, Evaluation à chaud et évaluation sommative

Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a. Evaluer et maintenir les distances de sécurité
 - b. Croiser, dépasser, être dépassé
 - c. Passer des virages et conduire en déclivité
 - d. Connaitre les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
 - e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
 - f. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
 - g. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- F, Evaluation à chaud et évaluation sommative

Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome
 - b. Préparer et effectuer un voyage de longue distance en autonomie
 - c. Connaître les principaux facteurs de risques au volant et les recommandations à appliquer
 - d. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
 - e. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
 - f. Pratiquer l'écoconduite
- E, Evaluation à chaud et évaluation sommative



.....

NOS TARIFS 2024

L'évaluation de départ n'est pas comprise dans les forfaits prévoir 40€ en supplément

FORFAIT B20h code et conduite 1050€

FORFAIT B30h code et conduite 1350€

FORFAIT B20h conduite 900€

FORFAIT B30h conduite 1200€

FORFAIT Boite auto 13h code et conduite 850€

FORFAIT Boîte auto 20h code et conduite 1050€

FORFAIT Boîte auto 13h conduite 750€

FORFAIT Boîte auto 20h conduite 950€

Le taux de réussite de septembre 2023 à août 2024: 56%

Nous avons présenté 200 candidats (boîte auto et manuel confondus)

Contact

Mail: aemasterclass@gmail.com ou tel: 09.75.23.31.58

contact : Mlle Akkouche Sophia